



**Dans ce numéro :**

CIO : démissions	2
Musée Olympique	2
IRB : Lapasset réélu	2
Londres 2012 , priorité des terroristes?	2
JO et dopage : La Grande Bretagne saisit le TAS	2
Passeport biologique	2
Création du Conseil Stratégique International	3
Handball : Mondial 2017	3
Basket : Euro 2015	3
Foot : Euro 2016: Nancy remplacée par Metz	3
Foot : l'arbitrage en question	3
CNOSF : Chaîne TNT dédiée aux sports	4
CNOSF et présidentielle	4
FFR: Grand stade	4
Les avancées de l'instruction de 1998 remises en question	4
Longo bat l'AFLD au sprint	5
Le certificat médical : pour qui, pourquoi ?	5
De l'importance du projet associatif	5
Communication	6
Histoire de rire	6
Relance des contrats aidés	6
Echos 94	8

**L'agenda 2012 du CDOS du Val-de-Marne**

Il sera riche en actions et projets car « **ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles** » comme le disait Sénèque, philosophe latin il y a deux mille ans, au début de notre ère. C'est partant de cette pensée pleine de sagesse et qui n'a rien perdu de son acuité, que nous devons avoir des projets, et nous allons oser les réaliser malgré les difficultés qui nous attendent.

Notre calendrier s'inscrira dans la continuité de l'année 2011, tout en préparant de nouveaux chantiers, surtout en matière de partenariat.

- 17 Janvier, Colloque Sport-Santé à l'amphithéâtre STAPS du Centre Duvauchelle à Créteil (rappel en page 8, il convient de s'inscrire en toute urgence).
- 30 Janvier, la Nuit du Sport Val-de-Marnaise à Sucy-en-Brie (bulletin d'inscription dans notre dernier scoop, rappel en page 8 de ce numéro). C'est une soirée privée donc les places sont limitées à 250 personnes, inscrivez-vous dès que possible.
- Avril, suite à l'appel à projet du Ministère des Sports, le CDOS lance un programme de formation visant à sensibiliser et accompagner 12 jeunes bénévoles dans la prise de responsabilités au sein des instances dirigeantes sportives dans le Val-de-Marne. La formation se déroulera pendant une semaine durant les vacances de Pâques.
- Mai (date à déterminer) 94 LAttitude Sport (journée Sport-Insertion) à la Plage bleue de Valenton.
- 9 Juin, Challenge Olympique des Familles et Foulées Campinoises au Parc du Tremblay. Inauguration officielle de la nouvelle piste d'athlétisme en plus des animations habituelles.
- Septembre (date et lieu à déterminer) 94 LAttitude Sport (2<sup>ème</sup> Journée Sport-Insertion).
- Programme de formations destinées aux dirigeants de Février à Mai, calendrier à venir courant Janvier.

Toutes ces actions ne sont possibles que grâce au partenariat que nous avons avec le Conseil Général et la DDICS qui nous apportent des financements complémentaires nécessaires à leur réalisation, après l'étude de nos demandes.

Autre dossier en cours, une rencontre publique entre le monde de l'entreprise et le mouvement sportif du Val-de-Marne. Un premier contact a eu lieu en décembre, d'autres entretiens vont suivre afin de parvenir à bâtir une journée utile et festive. Enfin sous le titre « Faites des Economies », nous proposons à tous les salariés des associations sportives, les dirigeants, les bénévoles et même les adhérents de pouvoir bénéficier des mêmes réductions qui sont proposées aux salariés des entreprises par l'intermédiaire des comités d'entreprises (voir article page 8). Cette opération est faite grâce au travail de prospection de notre service communication et marketing, car **qui ne tente rien n'a rien** (proverbe français).

Le président  
Christian LOPES

« Le brésilien Joao Havelange [...] est soupçonné de corruption »

## CIO : Démissions

Le brésilien Joao HAVELANGE a démissionné du CIO, officiellement pour raisons de santé. Nageur et joueur de water-polo, ancien président de la FIFA (1974 – 1998), élu à vie, il quitte ainsi l'institution olympique après 48 ans de présence et après avoir joué un rôle dans l'attribution des Jeux de 2016 à la ville de Rio de Janeiro.

Aujourd'hui âgé de 95 ans, il est soupçonné de corruption lors de l'attribution des retransmissions télévisées des coupes du monde de football 2002 (Corée du Sud et Japon) et 2006 (Allemagne). C'est la chaîne anglaise BBC qui serait à l'origine de cette révélation alors que les anglais critiquent les derniers choix de la FIFA !

En agissant ainsi, il annihile toute procédure. Ont également quitté l'instance, le sénégalais Lamine DIACK (Président de la Fédération Internationale d'Athlétisme) et le camerounais Issa HAYATOU (Vice-président de la FIFA), eux aussi accusés de corruption. Ils risquaient un blâme !



## Musée Olympique

Le Comité International Olympique vient d'annoncer le licenciement de trois de ses salariés pour détournement de

fonds (1,18 million d'euros ?) à la boutique du Musée de l'Olympisme, situé à Lausanne. On ose espérer que les délin-

quants seront pénalement poursuivis et que les services financiers seront plus scrupuleux dans leurs contrôles.



Bernard LAPASSET

## IRB : Lapasset réélu

A Los Angeles, ce n'est que par 14 voix contre 12 et après un premier tour (13 contre 13) que Bernard LAPASSET reste président de l'IRB et poursuivra

une rénovation de l'institution, ainsi que son projet de mondialisation du rugby. Les coupes du monde 2015 (Angleterre) et 2019 (Japon)

sont d'ores et déjà programmées, et le rugby (à 7) sera présent aux Jeux Olympiques de 2016 (Rio de Janeiro) et de 2020. Tout un programme.



## Londres 2012, priorité des terroristes ?

C'est ce que pense le gouvernement britannique qui prévoit des renforts militaires conséquents pendant les prochains

Jeux Olympiques d'été. Si la sécurité est une priorité du gouvernement, il n'est pas prévu de transformer Londres en

camp retranché, donc l'armée ne patrouillera pas dans les rues.



## JO et dopage: la Grande-Bretagne saisit le TAS!

Désormais le Comité Olympique Britannique est inscrit sur la liste des organisations ne respectant pas le code mondial antidopage (participation aux JO des sportifs sanctionnés pour dopage ayant purgé leur

peine, non autorisée à Londres, disposition que nous avons déjà évoquée).

La Grande-Bretagne n'acceptant pas la récente décision du TAS (qui veut éviter une dou-

ble peine) demande, en accord avec l'AMA, au TAS de statuer sur sa position... Pour sa part, le CIO a déjà fait savoir que l'organisation des JO ne serait pas remise en cause. Le ridicule ne tue pas !

## Passeport biologique

Mieux qu'un contrôle antidopage, le passeport biologique dont les variations confirment un comportement de tricherie, sera de plus en plus utilisé pour démasquer d'éventuels tricheurs. L'UCI avait établi, en 2009, une liste de sportifs (des cyclistes) avec des paramètres

anormaux. Or cette liste avait été rendue publique alors qu'elle devait être validée. En 2010, deux coureurs ont été sanctionnés sur cette base après des contrôles ciblés. Pat MACQUAID, président de l'UCI, vient d'annoncer qu'une nouvelle liste a été établie et

que des experts étudient les procédures à mettre directement en œuvre pour établir des sanctions. Cette annonce contredit les affirmations estivales sur la non-efficacité de ce procédé anti-dopage.

« le passeport biologique [...] sera de plus en plus utilisé »

## Création du Comité Stratégique International

Monsieur David Douillet, Ministre des Sports, et Monsieur Denis Masseglia, Président du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), se félicitent de la création du Comité Stratégique International, à l'occasion du Conseil d'Administration extraordinaire du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), qui s'est réuni le mardi 20 décembre.

Ce comité sera chargé de définir les orientations stratégiques concernant l'influence française dans le sport international, l'accueil des grands événements sportifs en France,

ainsi que la présence française dans les institutions sportives internationales. Il sera également amené à coordonner les actions conduites par les différents acteurs dans ces domaines.

« il s'agit de préparer les prochaines candidatures »

Coprésidé par le Ministre des Sports et le Président du CNOSF, il réunira l'Etat, le CNOSF, les membres français

du Comité International Olympique, les présidents français des Fédérations Internationales Olympiques, les collectivités territoriales ainsi que le monde de l'entreprise. Il s'agit de préparer les prochaines candidatures de la France à de grands événements, tout en faisant le bilan du passé qui permettra de mettre en exergue ce qui n'a pas bien fonctionné, même si on le sait par avance.

*Vous trouverez l'intégralité du communiqué de presse du Ministère sur notre site internet : [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)*  
Rubrique Actualités

## Handball : Mondial 2017

Tandis que l'équipe de France féminine devenait vice-championne du monde, la France se voyait confier l'organisation des championnats du

monde hommes de 2017. Les matchs devraient être programmés à Paris, Nanterre, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Aix-en-Provence, Nantes, Or-

léans et Dunkerque. Après 1970 et 2001, ce sera la 3<sup>ème</sup> édition en France. Quant à la version féminine, elle a été confiée à l'Allemagne.



## Basket : Euro 2015

Associée à l'Allemagne, à l'Italie et à la Croatie, la France annonce que le consortium renonce à l'organisation du Championnat d'Europe 2015 à quelques heures du choix ! La FIBA Europe est au cœur du

débat avec une surenchère financière que certains n'ont pas hésité à qualifier de « racket ».

L'Ukraine dont la candidature, hors délai, avait été suscitée

pour « faire monter les enchères » se retrouve maintenant seule, bien seule. L'Allemagne et la France envisage désormais une candidature commune pour organiser le Mondial 2018.



## Foot : EURO 2016 : Nancy remplacée par Metz

Nancy, la ville de Michel PLATINI, renonce contre toute attente à organiser des matchs

de l'Euro 2016 de football, et la ville de Metz accepte de remplacer sa voisine afin que le

Grand Est ne soit pas ignoré par cette compétition.



## Foot : l'arbitrage en question

A chaque journée de championnat de Ligue 1, apparaissent des problèmes liés à l'arbitrage sans que des mesures ne soient envisagées pour améliorer la crédibilité du corps arbitral... Bien que cela ne nous concerne pas directement, une

récente affaire laisse pantois : un arbitre assistant est accusé de propos raciste, ce dont la corporation se défend. Il n'empêche que les propos cités et qui semblent faire partie du langage, sont stupéfiants : « dégage », « ferme ta gueu-

le », etc... Fort heureusement, ces pratiques liées au haut niveau professionnel n'ont pas cours sur les stades où nos jeunes évoluent, car ce serait réellement un handicap dans le processus éducatif.





## CNOSF : chaine TNT dédiée aux sports

En complément de la démarche du CSA pour l'attribution de six nouvelles chaînes gratuites sur la TNT, le Comité National Olympique et Sportif Français a créé sa propre procédure afin de sélectionner son

futur partenaire. France Télévisions, RMC et L'EQUIPE TV ont ainsi été invités à présenter leurs projets, et c'est L'EQUIPE TV qui a été retenue le 22 décembre par 23 voix contre 6 à RMC. Une convention de-

vrait être signée prochainement, le dépôt du dossier au CSA devant être effectué au plus tard le 10 janvier pour une décision annoncée fin mars, et une mise en exploitation à l'automne 2012.

## CNOSF et présidentielle

Il semble que les douze points qui devaient être soumis aux

candidats à la prochaine élection présidentielle ne soient

pas encore « validés » par le Conseil d'Administration.

## FFR: Grand Stade



Parmi une sélection de six, il ne reste que deux projets en lice avant le choix définitif : celui d'Evry Centre Essonne et le val-de-marnais Thiais-Orly. C'est le

15 juin 2012 que le choix définitif devrait être rendu public pour cette enceinte qui accueillera les matchs de l'Equipe de France à l'horizon 2017. Plus

proche de Paris, ambitieux, bien desservi par les transports le dossier soutenu par le Conseil Général du Val-de-Marne ne manque pas d'atouts.

## Les avancées de l'instruction de 1998 remises en question ...

Une bien curieuse affaire que celle des organisateurs du triathlon d'Embrun qui subit un contrôle fiscal. L'administration considère qu'il s'agit d'une activité commerciale et entend bien requalifier l'association en entreprise avec tout ce qui en découle. L'association est affiliée à la Fédération Française de Triathlon, et l'épreuve est donc labellisée à ce titre.

Ce triathlon de renommée internationale est organisé chaque année grâce aux 1.300 bénévoles de l'association qui n'a aucun employé. Elle bénéficie du soutien naturel des collectivités territoriales des Hautes Alpes. Le caractère bénévole et désintéressé de la gestion de l'association n'est absolument pas remis en cause, c'est l'analyse de la concurrence qui pose problème, alors même que celle-ci concerne un millier de triathlons organisés chaque année en France par des associations, à l'exception de deux événements commerciaux cités par l'administration : le triathlon de Monaco (hors de France) et

celui de Nice. Les deux épreuves sont organisées en dehors du règlement fédéral et ouvertes à tous par la société organisatrice du triathlon d'Hawaï !!! Elles servent de sélection à ce dernier. Par contre le triathlon d'Embrun qui est qualifié comme le plus dur au monde, n'est ouvert qu'aux licenciés de la fédération française et s'inscrit donc dans le cadre fédéral. En outre les compétiteurs ne sont pas rémunérés et le coût des inscriptions est inférieur de 50% aux tarifs pratiqués par l'organisateur du soit disant concurrent d'Hawaï !!!

Les raisons invoquées par l'administration sont incompréhensibles ; qui concurrence qui ? Hélas, ce cas ne semble pas isolé selon le bimensuel Juris associations n°450 qui fait état de ce sujet et d'une recrudescence des contrôles fiscaux dans les associations, ce qui remet en cause certaines des avancées de l'instruction de 1998. Un article détaillé fait aussi état d'une définition de la concurrence et de l'intérêt gé-

néral à géométrie variable.

Un débat est ouvert sur l'application ou non de la TVA sur les subventions. À ce propos, il convient de consulter le Bulletin Officiel des impôts n°15 du 27 Janvier 2006 concernant la TVA et les conditions d'exercice du droit à déduction. L'instruction tire les conséquences de l'arrêt rendu le 6 Octobre 2005 par la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) dans l'affaire C-243/03 « Commission c/France ».

Il serait bon que la situation soit clarifiée rapidement une fois pour toutes, et que l'administration fiscale qui doit faire son travail sans aucun doute, ne fasse pas un pas en avant, puis deux pas en arrière.

Dans le cas contraire c'est toutes les associations organisatrices de grands événements à but non lucratif qui seraient en péril et pour quel profit ? Serions-nous des privilégiés à classer dans les niches fiscales ???

**«L'administration considère qu'il s'agit d'une activité commerciale et entend bien requalifier l'association en entreprise avec tout ce qui en découle»**

## LONGO bat l'AFLD au sprint

Accusée de trois manquements aux règles de localisation, les avocats de Jeannie LONGO démontrent à l'AFLD qu'elle ne fait plus partie des athlètes sous surveillance depuis le 15

avril 2011, ce que ni l'AFLD, ni notre championne ne savaient... On apprend que l'AFLD en restera là et qu'une relecture des textes s'impose. La FFC abandonne logique-

ment toute poursuite. Cependant, la presse qui avait dévoilé « l'affaire » précise que J. LONGO n'en a pas fini car une procédure subsiste à l'encontre de son... époux et entraîneur.



Jeannie LONGO

## Le certificat médical: pour qui, pourquoi ?

Le code de santé publique repris par le Code du Sport (articles L.231-2 et L.231-3) fixe les règles : «La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication... ». On voit bien que seules les personnes qui participent à des compétitions, ont été la préoccupation du législateur, car dans le même temps, il existe des associations dont les adhérents pratiquent des activités physiques non compétitives.

Si un grand nombre de fédérations imposent à leurs clubs

affiliés de licencier leurs adhérents, donc de produire un certificat médical, ce n'est pas le cas des associations non fédérées, et il en existe en dehors du domaine strictement sportif.

On remarque que par simple prudence la tendance est à demander, dans le cadre associatif, la production de ce certificat afin de se protéger d'une judiciarisation croissante en la matière. A défaut de la production d'un certificat médical, il est conseillé alors de demander à l'assureur de l'association s'il accepte de couvrir les risques liés à des activités physiques,

même occasionnelles. Dans l'affirmative, il faut également demander sous quelles conditions la couverture sera effective, ceci devant faire l'objet d'une confirmation écrite.

Une négligence dans ce domaine peut entraîner, en cas d'accident, de lourdes conséquences pour les dirigeants de l'association. Il existe des exemples contenus dans les jurisprudences assez édifiants.

A noter que pour les personnes salariées, le certificat médical peut-être établi par le médecin du travail, il est donc gratuit. Donc prudence, prudence !!!

*« se protéger  
d'une  
judiciarisation  
croissante »*

## De l'importance du projet associatif

Outre le fait qu'il peut conditionner les aides publiques, il constitue avant tout le socle d'un contrat qui doit lier entre eux les membres de l'association. Il s'agit donc d'un projet partagé qui n'aura de valeur qu'à ce titre.

Il conviendra de le résumer d'une manière claire et concise, qui tiendra en quelques phrases dont le contenu doit se décliner en quatre points qui nous paraissent principaux :

- La finalité qui détermine l'ambition du projet et donc sa vocation et le pourquoi...
- Les valeurs morales et sociales que les adhérents lui donnent.
- Les objectifs qui tendent à déterminer le « vouloir faire, pour qui, pourquoi ».
- Les actions qui seront enga-

gées pour concrétiser les objectifs qui ont été définis.

Chaque association, même si elle décline un projet fédéral, devra l'adapter à son environnement. Deux questions se poseront toujours: le pour qui et le pourquoi ? Ceci déterminera dès lors le type de la gestion associative et le mode de gouvernance qui conditionnent le fonctionnement et la philosophie de l'association.

Le projet constitue en lui même un outil de communication interne, mais aussi externe qui permet la promotion et la recherche de partenariats publics et aussi privés. Si l'objectif social peut avoir une durée illimitée qui est l'expression des statuts, le projet doit raisonnablement évoluer, il y

aura donc la nécessité d'en faire une évaluation à l'issue d'une mandature. Dans une société où tout bouge rapidement, une association, même sportive, qui décline donc souvent le projet fédéral, doit savoir se poser les bonnes questions pour se redonner un nouveau souffle si cela s'avère nécessaire. Actuellement, on peut penser que cette réflexion n'est pas totalement superflue. Il existe des associations qui périclitent sans trop réagir, si ce n'est par un certain fatalisme. Pourtant lorsque l'on constate d'années en années une perte d'adhérents ou de leurs motivations, on doit collectivement rechercher les raisons objectives qui y contribuent. Dans le cas contraire l'association stagnera au mieux, ou finira par disparaître.

*« Outre le fait  
qu'il peut  
conditionner les  
aides publiques,  
il constitue avant  
tout le socle d'un  
contrat qui doit  
lier entre eux les  
membres de  
l'association »*

## Communication

On remarque que de plus en plus d'associations utilisent une lettre d'information pour communiquer. Elle peut être sur support papier ou électronique, voire les deux. Si elle est strictement interne, elle aura pour but principal de communiquer sur la vie du club et les décisions prises par son comité directeur. Par contre, une lettre destinée au grand public, si elle fait l'écho des activités du club, laissera aussi une place importante à ce qui touche à son environnement. Elle pourra ainsi aborder l'actualité na-

tionale et les décisions politiques et administratives qui peuvent avoir une incidence sur l'avenir et le fonctionnement du club.

La rédaction, même si elle est confiée à une personne, devra faire appel à plusieurs membres, ce qui permettra une parution régulière qui est le gage d'une longue durée de vie et de la fidélité des lecteurs. Attention le lecteur devra pouvoir se désabonner directement à partir de la newsletter ou bien faire modifier les données le concer-

nant (loi informatique et libertés). Il existe des mentions obligatoires à faire apparaître dans « l'ours » : la date de parution, la raison sociale et l'adresse de l'éditeur ainsi que celle de l'imprimeur (le cas échéant), les noms du directeur de publication et responsables de rédaction, le numéro ISSN et la mention « Dépôt légal » suivie du mois et de l'année du dépôt, et le prix s'il y a lieu. Il existe d'autres mentions facultatives, comme les sources, à chacun d'apprécier la pertinence de ces informations.

« La newsletter électronique permet de renvoyer vers le site Internet »

## Histoire de Rire

En ces premiers jours de l'an 2012, voici un peu d'humour avec une nouvelle version du « Requiem du Bénévole » :

Le bénévole est un mammifère bipède qu'on trouve surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères. Les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé convocation.

On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire une recette supplémentaire pour boucler le budget.

Le téléphone est un appareil beaucoup utilisé par le bénévole lui prenant beaucoup de son temps et d'argent ; il met aussi à contribution sa petite auto.

Mais l'ennemi héréditaire du bénévole est le « YAKA » dont les origines n'ont pas pu être, à ce jour, déterminées. Le « YAKA », bien abrité dans l'anonymat, attend le moment où le bénévole fait une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave, le « découragement ».

Dans quelques années, on rencontrera les bénévoles dans les

zoos où ils n'arriveront plus à se reproduire. Les « YAKA », avec leurs cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui : ils se rappelleront avec nostalgie le passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

A défaut de pouvoir censurer ces propos que l'on ne devrait pas tenir, nous dénonçons la personne qui nous les a fait parvenir qui n'est autre que ce joyeux luron de Jacques CELERIER, notre secrétaire-général adjoint. Des sanctions sont à l'étude qu'on se le dise !!!

« Le bénévole est un mammifère bipède qu'on trouve surtout dans les associations »

## Relance des contrats aidés

Avec un taux de chômage de 8%, notre département enregistre une forte proportion du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée puisqu'ils représentent plus de 35% de la totalité de la demande d'emploi, les seniors représentant quant à eux presque 20% de la demande d'emploi. Les jeunes de moins de 26 ans : 11%.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est un instrument permettant d'aider le retour à l'emploi des personnes en difficultés d'insertion professionnelle, dans le cadre d'un contrat de travail avec un employeur du secteur non marchand assorti d'une aide financière de l'Etat versée à l'employeur. L'arrêté du préfet de région du 28 décembre 2010 fixe le mon-

tant de ces aides qui varient de 60 % à 80 % du SMIC en fonction de la personne embauchée.

Il faut savoir qu'au cours de l'été, des moyens supplémentaires ont été alloués pour la mise en place de contrats aidés (CUI/CAE). De plus, le 2 août dernier le Conseil Général et l'Etat ont signé une convention annuelle d'objec-

tifs et de moyens pour l'embauche de 500 bénéficiaires du RSA en CAE pour 2011.

Votre Pôle-Emploi (signataire de la convention avec l'employé et l'employeur) mais aussi les services de l'Etat (DIRECCT et DDICS) et votre CRIB sont à votre disposition pour vous renseigner sur cette aide à l'embauche.

## CONTRAT UNIQUE D'INSERTION non marchand FICHE D'INFORMATION

**Le contrat Unique d'insertion est une version simplifiée qui remplace l'ancien Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

<b>Contrat Unique d'insertion – Secteur non marchand</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, et en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les bénéficiaires du RSA</li> <li>▪ Les jeunes habitants en ZUS</li> <li>▪ Les séniors (personnes âgées de plus de 50 ans)</li> <li>▪ Les demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus de 12 mois à Pôle emploi)</li> <li>▪ Les personnes en situation de handicap (travailleurs handicapés)</li> </ul>
<b>Employeurs</b>	<p>Secteur non marchand</p> <p>Les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public, les organismes de droit privé à but non lucratif (associations, mutuelles...), les personnes morales chargées de la gestion d'un service public (sont exclus les services de l'Etat)</p>
<b>Type de contrat</b>	<p>Le Contrat de travail peut être à durée déterminée (CDD) de 6 mois minimum renouvelable dans la limite de 24 mois, ou à durée indéterminée. Le contrat de travail doit être signé postérieurement à la convention CAE.</p> <p>La convention CAE doit être validée par le Pôle emploi ou la Mission Locale.</p> <p>La convention est signée initialement pour 6 mois et peut être renouvelée après examen de la situation jusqu'à 24 mois (60 mois sous certains conditions).</p>
<b>Durée de travail</b>	<p>Contrat à temps partiel (durée hebdomadaire minimale de 20h) ou à temps complet.</p>
<b>Rémunération</b>	<p>Le salarié perçoit une rémunération égale au produit du SMIC horaire par le nombre d'heures de travail effectué.</p>
<b>Aides à l'employeur</b>	<p>1/Aide forfaitaire mensuelle fixée par arrêté préfectoral soit à 20h soit à 26h selon la situation du salarié embauché : 80 % du SMIC pour les publics prioritaires (jeunes résidents en ZUS, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de 50 ans et plus et à titre d'exemple : l'employeur perçoit mensuellement une aide en moyenne de 811 euros pour un contrat de 26h hebdomadaire)</p> <p>2/ Exonération</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des cotisations patronales de sécurité sociale (assurance maladie, maternité, invalidité et décès, vieillesse), d'allocations familiales et d'accident du travail.</li> <li>- De la taxe sur les salaires de la taxe d'apprentissage et de la participation à l'effort de construction.</li> </ul>
<b>Procédure</b>	<p>Avant toute embauche, contactez le pôle emploi dont vous dépendez. Un conseiller Pôle Emploi vous aidera à élaborer votre demande de convention préalablement à l'embauche.</p> <p>1/Le CUI donne lieu à une convention signée entre l'employeur et l'Etat représenté par Pôle Emploi.</p> <p>2/Un tuteur est désigné pour l'employeur, et l'employeur doit décliner les actions de formation et/ou d'accompagnement qu'il va mettre en œuvre pour le salarié</p> <p>3/L'employeur doit communiquer trimestriellement à l'ASP (Agence de Services de Paiement) les attestations de présence du salarié pour le versement de l'aide.</p> <p>4/L'employeur doit dresser un bilan des actions de formation et d'accompagnement du salarié s'il demande le renouvellement de la convention</p> <p>5/Obligation pour l'employeur de délivrer une attestation d'expérience professionnelle au salarié en fin de contrat.</p>

## Les Echos 94

### Sports loisirs santé au Parc du Tremblay

A partir du 7 janvier 2012, tous les samedis matins, le Parc du Tremblay vous proposera des séances de remise en forme, footing, renforcement musculaire et assouplissements par un coach sportif.

L'objectif est simple : se faire plaisir et se faire du bien en faisant du sport!

Renseignements et inscriptions auprès du Service des Sports au 01.48.81.11.22.



### Nuit du Sport Val-de-Marnaise

Cette année, les clubs et leurs bénévoles sont de nouveau mis à l'honneur. 20 structures seront récompensées au cours de la soirée, ainsi qu'un dirigeant, un entraîneur et un athlète pour les Prix du Fair-Play. Un prix spécial de carrière et six prix de la ville seront également remis.

Dans notre précédent numéro du Scoop (219-novembre), nous vous annoncions le programme de notre cinquième Nuit du Sport Val-de-Marnaise, annonce accompagnée d'un bulletin réponse pour venir assister à la soirée. Si vous souhaitez assister au spectacle, il n'est pas trop tard, vous pouvez encore nous renvoyer ce bulletin, mais n'attendez pas trop car le nombre de places est limité!

### Escrime : Coupe du monde Fleuret

Le Club des Supporters des Equipes de France d'escrime sera présent au Challenge International de Paris à Courbertin, épreuve de coupe du monde de fleuret qui se déroulera les 28 et 29 janvier. Pour tout renseignement veuillez contacter Denis CLAVEL au 06.88.79.52.98 ou sur [denis.clavel37@orange.fr](mailto:denis.clavel37@orange.fr) et [www.supporters-escrime.fr](http://www.supporters-escrime.fr)



### Colloque Sport-Santé 2012

Dans le Scoop 219 du mois de novembre, nous vous parlions de notre prochain colloque sport-santé qui aura lieu

le mardi 17 janvier dès 20h, à l'amphithéâtre STAPS du Centre Duvauchelle à Créteil.

Nous encourageons fortement les associations du département à venir assister à cette soirée sur le sport et l'obésité. Elle sera l'occasion d'échanger entre associations et d'apprendre sur le plan médical.

Pour vous inscrire, rien de plus simple, télécharger l'invitation qui comprend un bulletin réponse depuis notre site Internet (section « CDOS », rubrique « Les Colloques »; lien direct [cliquez ici](#)), et renvoyez nous le coupon par fax, courriel ou courrier avant le 10 janvier.

### Faites des économies

Les associations, quelle que soit leur taille, ne peuvent avoir un comité d'entreprise, et de ce fait elles ne sont pas sollicitées par des sociétés qui proposent de multiples réductions dans les grandes enseignes et dans de nombreux domaines pour le personnel.

Partant de ce constat, nous avons trouvé un prestataire qui accepterait de nous considérer comme une « tête de réseau » au même titre qu'un comité d'entreprise à la condition que nous puissions réunir 1.500 personnes intéressées, salariés, dirigeants,

bénévoles et adhérents. Il est donc demandé à chaque association de récolter le nombre de personnes susceptibles de s'inscrire, chacune recevrait une carte annuelle personnelle pour un montant d'environ six euros, les règlements devant être globalisés par chaque structure. Chaque adhérent recevrait sa carte d'adhérent et par mail toutes les offres de réduction mensuelles.

Cette offre que vous trouverez sur notre site : [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org) a déjà reçu un très bon accueil. Pour tout renseignement, contactez : Jessica 09 61 06 90 77 [jessica@cdos94.org](mailto:jessica@cdos94.org)

### Le CDOS était présent ...

Le 1er/12, à Paris 13e : Installation de la conférence régionale du sport en Ile de France—C.LOPES

Le 2/12, à Chennevières : Journée académique du Sport scolaire—C.CORDIER

Le 3/12, à Montreuil : Colloque organisé par la FFEPGV—C.CORDIER

Le 9/12, à Saint-Maur : Assemblée générale de la VGA—C.LOPES

Le 16/12, à Choisy le Roi : Conseil d'Administration du Parc Interdépartemental des Sports—L.CASSES

## CDOS 94

2 rue Tirard  
94000 Créteil  
Tél : 01.48.99.10.07  
Fax: 01.48.99.30.21  
Courriel: [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org)

Retrouvez tous les articles sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Christian PLAT et Jean-Claude RAOULX.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...